**Offensive tous azimuts des FAMa : Plus de 80 terroristes neutralisés après les attaques du 1er juillet**

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 14 JUILLET 2025

1805

# Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION





**Mali**

## Mountaga Tall sonne la charge et appelle à la « Résistance citoyenne et patriotique »



**Haut Conseil des Collectivités : Les doléances présentées au Premier ministre**



**Tribune de Me Ciré Clédor Ly : Devoir de convergence**


Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »
APPEL GRATUIT
80001120
80001122
+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75
STOP A L'INSECURITE
F A Ma
FORCES ARMEES MALIENNES
HALTE AU
TERRORISME
AU MALI

# Sommaire «










**Une /**

Mali : Mountaga Tall sonne la charge et appelle à la « Résistance citoyenne et patriotique » **P.4**

**Brèves /**

Membre du CNT arrêté à Bamako : Mamadou Hawa Gassama adresse des excuses au président ivoirien **P.10**
L'affaire de l'avion présidentiel : Plaidoyer pour une mesure d'humanité envers Mme Bouaré Fily Sissoko **P.0**
Droit de l'homme au Mali : Le nouveau bureau de la CNDH présenté au PM **P.11**
Haut Conseil des Collectivités : Les doléances présentées au Premier ministre **P.11**

**Actualité /**

Affaire avion présidentiel : Des pourvois formés contre l'arret de la cour **P.13**
Offensive tous azimuts des FAMa : Plus de 80 terroristes neutralisés après les attaques du 1er juillet **P.16**

**Politique /**

MALI : L'ordre juridique national confisqué, ou la revanche du pouvoir militaire sur le droit **P.19**
Tribune de Me Balla Cissé : La Ve République de Transition **P.21**

**Culture & société /**

Petits métiers de vacances : Le petit Blo s'en sort **P.25**

**International /**

Les Gardiens du Patrimoine : Un Voyage à la Découverte de la Richesse Culturelle Mondiale **P.26**
Sous-forum "Échanges entre civilisations et apprentissage mutuel : Un nouveau plan d'action pour les échanges entre civilisations dévoilé **P.27**
Tribune de Me Ciré Clédor Ly : Devoir de convergence **P.28**

**Sport /**

Coupe du monde feminine U-19 de basket : Les championnes d'Afrique n'y participeront pas **P.30**

## Comité de rédaction

**Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi**

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

**Siège :** Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
**Email :** ampikile@gmail.com
**Site Web :** www.malikile.com
**Contacts :** +223 70 44 22 23

- **Gérant :** Moctar Sow
- **Redacteur en Chef :** .....
- **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamoko B. Keïta, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick Wogo, Maffenin Diarra, Bockoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa Ly, journaliste correspond à Dakar
- **Service Commercial :** Youssouf Diarra
- **Secrétariat :** Fatou Sissoko






# Mali Mountaga Tall sonne la charge et appelle à la « Résistance citoyenne et patriotique »

Dans une déclaration au ton à la fois grave, solennel et poétique, Me Mountaga Tall, figure emblématique de la vie publique malienne, dresse un constat sans concession de la situation nationale. Sous le titre « De la Transition à la Résistance citoyenne et patriotique », il dénonce ce qu'il qualifie de « tentative d'assassinat » à l'encontre d'un régime de transition qui, selon lui, a trahi sa mission initiale.

À travers 40 constats implacables, l'ancien ministre et ancien président du CNID-Faso Yiriwa Ton met en lumière les profondes failles qui, à ses yeux, symbolisent l'échec de la Transition malienne : Constitution bafouée, Charte déchirée, Serment violé, République malmenée, libertés bafouées, démocratie mise à mal... Aucun domaine n'échappe à cette critique structurée, presque incantatoire, portée par une indignation patriotique et un appel à la prise de conscience collective. « La Transition a vécu. Vive la Résistance citoyenne et patriotique ! », proclame-t-il avec vigueur.

Ce réquisitoire va au-delà d'un simple cri d'alarme. Il se mue en un appel à la mobilisation du peuple souverain, autour de ce qu'il qualifie de « devoir citoyen » et de « mission patriotique » : défendre la République, l'État de droit et l'intérêt supérieur du Mali.

Dans un style direct, rythmé et profondément engagé, Me Tall interpelle la conscience nationale. Il rejette fermement le silence, la résignation ou la peur comme postures face à ce qu'il perçoit comme une confiscation du pouvoir, une infantilisation des citoyens et une menace pour les acquis démocratiques.

Alors que l'avenir politique du pays s'assombrit dans un climat d'incertitude, de tensions sociales et de répression rampante, cette déclaration résonne comme un manifeste de rupture. Elle vise à raviver l'esprit de résistance, à ranimer le souvenir des luttes démocratiques et à replacer le citoyen au cœur de l'action politique.

Me Mountaga Tall conclut en rappelant le célèbre appel de Joseph Ki-Zerbo à ne jamais se coucher et à rester debout face à l'adversité :

« Nan laara an saara » (Si nous nous couchons, nous sommes morts).

Des interrogations émergent : comment Mountaga Tall organisera-t-il la résistance alors qu'il a choisi de demeurer au Mali contrairement à de nombreux autres opposants ? Que fera Assimi Goita pour apaiser la situation socio-politique explosive qui prévaut au Mali ?

**À lire l'intégralité de la déclaration de Mountaga Tall en encadré**

**Moctar Sow**

# DE LA TRANSITION À LA RESISTANCE CITOYENNE ET PATRIOTIQUE. 40 CONSTATS, 1 DEVOIR CITOYEN, 1 MISSION PATRIOTIQUE

1- La Constitution : piétinée ;
2- La Charte de la Transition : déchirée ;
3- Le Serment : violé ;
4- La République : abimée ;
5- La parole donnée : oubliée ;
6- Les partis politiques : dissous ;
7- Les associations : intimidées ;
8- La souveraineté : bradée ;
9- Les Citoyens : infantilisés ;
10- La Presse : muselée ;
11- Les médias publics : étatisés ;
12- Les opinons : prohibées ;
13- Les libertés : ignorées ;
14- L'opposition : réprimée ;
15- Le pouvoir d'achat : évaporé ;
16- La Corruption : florissante ;
17- La Jeunesse : marginalisée ;
18- Les légitimités : instrumentalisées ;
19- Des religieux : embastillés ;
20- Les militants : encagoulés ;
21- Les services sociaux : affaiblis ;
22- Les routes : impraticables ;
23- Les partenaires : gommés ;
24- Les amis : protégés ;
25- Les parents : casés ;
26- Les opérateurs économiques : faillis ;
27- Le Référendum : possible ;
28- Les élections : impossibles ;
29- Le courant : fugace ;
30- Le train de vie de l'Etat : excessif ;



31- La Justice : entravée ;
32- Les Gouvernants : silencieux ;
33- Les Gouvernés : apeurés ;
34- Les engrais : indisponibles ;
35- L'avion présidentiel : disparu ;
36- Les travailleurs : licenciés ;
37- Les conseils : mal avisés ;
38- Les décisions : crisogènes ;
39- Les mandats : cadeaux et illimités ;
40- La démocratie : enterrée. C'est Non ! La Transition a vécu ;

Vive la Résistance citoyenne et patriotique!
Par la Loi et par le Peuple.
Autour de la Patrie ! Pour le Mali !
Ensemble ! "Nan laara an saara" !

**Me Mountaga TALL**



## Alou Badra Haîdara



Réunion du Conseil de la Confédération Africaine d'Athlétisme à Abeokuta, au Nigeria : Une présence remarquable de Mme Sangaré Aminata Kéïta, présidente de la Fédération Malienne d'Athlétisme...



## Ammy Baba Cisse



Une âme pareille, pour des raisons que nous ignorons, est partie se jeter du troisième pont de Bamako. 3 jours après son corps est découvert et identifié. Que nous garde!



## Ibou SY



Le président iranien Massoud Pezechkian et plusieurs autres responsables ont été légèrement blessés aux jambes après une attaque israélienne contre un bâtiment à Téhéran où se tenait une réunion du Conseil suprême de sécurité nationale, a rapporté l'agence de presse Fars.

## Moussa Mara Yelema



J'ai participé au comité de pilotage du projet de lutte contre la corruption co dirigée par la fondation Friedrich ebert et notre think tank le CERM.
Le but de cette activité est de valider un manuel didactique contre la corruption à destination de la société civile, des établissements scolaires et des citoyens.
J'ai ensuite pris part à la cérémonie de présentation publique de ce manuel au public ciblé avant sa mise en ligne (https://mali.fes.de/publications.html) et sa publication officielle.
La corruption, un fléau qui fait plus de dégâts que le terrorisme, doit être combattue avec toutes nos énergies.




## MALI TV



GHANA : Trois 3 ans de prison pour les homosexuels et cinq 5 ans pour ceux qui font la promotion ou parrainent leurs activités.

## Les maliens unis pour le Mali



Pour licenciement abusif : La justice condamne l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali à verser plus de 18 millions de francs CFA à un ancien agent
Le président de l'APCAM, Sanoussi Bouya Sylla, semble conduire la plus haute instance paysanne du Mali droit dans le mur. Est-ce par ignorance des textes ou par arrogance assumée ? Une chose est sûre: sa gouvernance laisse des traces indélébiles.
Dernier épisode en date: l'Assemblée Permanente des Chambres

d'Agriculture du Mali (APCAM) a été condamnée à verser plus de 18 millions de francs CFA à un ancien agent, Mamadou Baba Traoré, pour licenciement abusif. Faute d'avoir exécuté cette décision dans les délais impartis, la justice a ordonné la saisie de tous les comptes bancaires de la structure. Un coup dur pour une institution censée soutenir le monde rural.

Arrivé à la tête de A l'APCAM en 2021, Sanoussi Bouya Sylla avait promis la relance de plusieurs activités phares: le Salon international de l'agriculture (SIAGRI), la tenue régulière des sessions statutaires et l'organisation des journées paysannes. Quatre ans plus tard, aucune édition du SIAGRI, aucune journée paysanne organisée, et des sessions tenues au compte-our gouttes. L'APCAM apparaît comme une structure amorphe, déconnectée des réalités des exploitants agricoles qu'elle est censée représenter.

licencier l'ensemble des agents contractuels. Une décision unilatérale qui risque d'aggraver la crise et de plonger davantage l'institution dans l'impasse, en violation flagrante des textes qui la régissent.

Dans ce contexte de turbulences, certains appellent l'État à assumer ses responsabilités, pour préserver les efforts déjà consentis notamment dans le paiement des cotonculteurs et la distribution des engrais. Personne, affirment-ils, ne doit compromettre la campagne agricole pour des agendas personnels.

Les autorités de la Transition ont mis en œuvre plusieurs mesures pour assurer le bon déroule-ment de la saison agricole. Il est impératif que l'APCAM ne devienne pas un facteur de perturbation, mais un levier de soutien au monde rural.





## Alou Badra Haîdara



Dans cette affaire, ce Monsieur m'a vraiment impressionné par son courage....Et il va bien dormir ce soir



## Afrique-Sur7.ci

Ousmane Sonko : "J'ai désigné un candidat, j'ai battu campagne avec lui. Nous avons gagné. Ensuite, j'ai confectionné une liste qui a fait de nous la majorité à l'Assemblée nationale. Personne n'est plus méritant que moi"



## Modi Sidibé

Empower Mali a construit des salles de classes à sibiribougou en 2023 donnant suite à ma demande adressée à son président Son Excel-

lence



**Yeah Samake .**

Un des fruits de notre attachement à nos communautés.
Trahir le Mali revient à Trahir son patriotisme et sa conviction.



Une des réalisations concrète du mandat.



**Sambou Sissoko**

LA DIGNITÉ CONDAMNÉE, LES PRÉDATEURS DÉCORÉS
Laissons la « justice » de côté un instant. Parlons avec bon sens.
Comment peut-on sérieusement croire que Madame Bouaré Fily Sissoko, ancienne ministre de l'Économie et des Finances, connue pour sa rigueur, son intégrité et son sens de l'État, aurait détourné une somme faramineuse... pour ensuite accepter de croupir en prison, sans broncher, comme une vulgaire voleuse prise la main dans le sac ?
Soyons lucides. Quelle voleuse, aussi lucide soit-elle, accepte de mourir à petit feu dans une cellule, sans tenter d'échapper au piège, sans fuir, sans monnayer sa liberté ? Quelle personne réellement coupable et surtout aussi haut placée ne mobilise pas ses réseaux, ses relations, son carnet d'adresses pour contourner la justice d'un État que tout le monde sait bancal, corruptible et manipulable à volonté ?
Personne n'ignore l'état de notre système judiciaire. Ce n'est pas une caricature, c'est un constat. Les magistrats de la Cour suprême sont soupçonnés et parfois même accusés de corruption. Et ce n'est pas une rumeur. Mamadou Sinsy Coulibaly, ancien président du CNPM, l'a affirmé publiquement : le président de la Cour suprême lui-même était corrompu. A-t-il été poursuivi ? Non. Parce qu'il disait tout haut ce que tout le monde savait tout bas.
Dans ce marécage de compromissions, on nous demande de croire que la condamnation de Madame Bouaré Fily Sissoko est fondée sur le droit, la vérité, la justice ? Ne prenons pas les Maliens pour des imbéciles.
Madame Bouaré Fily Sissoko n'a ni fui le pays, ni dissimulé ses biens, ni sollicité l'asile à l'étranger. Elle aurait pu négocier sa liberté, comme tant d'autres. Elle ne l'a pas fait. Elle a préféré affronter la machine judiciaire. Elle a choisi de rester debout, là où beaucoup se seraient couchés. C'est précisément cette attitude qui dérange.
Car au Mali, les vrais coupables, eux, ne se retrouvent jamais en prison. Ils signent des contrats léonins dans l'opacité, détournent des milliards via des marchés publics truqués, surfacturent des équipements militaires... et s'en sortent avec des décorations ou des promotions.
Le vrai « crime » de Madame Bouaré Fily Sissoko, c'est d'avoir incarné autre chose : une haute fonction publique compétente, indépendante, attachée à l'intérêt général. Elle n'a pas servi un clan. Elle n'a pas obéi à une junte. Elle n'a pas courbé l'échine. Elle a choisi la République. Et pour cela, on l'a punie.
Sa condamnation n'est pas celle d'un détournement imaginaire. C'est celle d'un refus, le refus de se soumettre. C'est aussi un message adressé à toute l'élite technocratique du pays : « si vous ne vous ralliez pas, vous serez broyés ».
Ce qui se joue ici dépasse le sort d'une seule femme. En emprisonnant Madame Bouaré Sissoko, le régime ne protège pas l'argent public. Il protège ses intérêts privés. Il n'attaque pas un crime économique. Il élimine une figure gênante, une femme intègre dans un système fondé sur la docilité, la duplicité et la soumission.
Le message est clair : « dans cette République, l'excellence est une menace. La compétence, un danger. L'indépendance, un crime. »
Madame Bouaré Fily Sissoko n'a pas été emprisonnée parce qu'elle a volé. Elle a été enterrée vivante parce qu'elle n'a pas voulu se vendre. Parce qu'elle a dérangé l'ordre établi. Parce qu'elle a osé croire qu'on pouvait servir le Mali sans servir un chef.
Alors oui, laissons la justice de côté, puisqu'elle s'est elle-même détournée du droit et de l'équité. Parlons franchement : Madame Bouaré Fily Sissoko n'est pas une criminelle. Elle est le symbole d'un État qu'on assassine méthodiquement : un État fondé sur la compétence, la responsabilité, et la dignité.
Et cela, aucun Malien lucide ne peut l'ignorer.



## Mali Actu

Mali : 10 Ans de Prison pour Mme Bouaré Fily Sissoko – La Société S'Interroge et Demande Clémence !
Le 8 juillet 2025, Mme Bouaré Fily Sissoko a été condamnée à dix ans de réclusion criminelle dans la très médiatisée affaire de l'avion présidentiel et des équipements militaires. Cette décision soulève de vives interrogations sur l'application de la justice au Mali. Les 4 années déjà passées en détention provisoire seront déduites, ramenant la peine effective à 6 ans. Cependant, la santé précaire de Mme Sissoko et les appels à une mesure humanitaire intensifient le débat public.Des citoyens et des organisations de droits humains plaident pour la clémence, espérant une possible grâce présidentielle. Cette affaire met en lumière la tension entre la rigueur de la loi et les considérations humaines.
Que pensez-vous de ce verdict et des appels à l'humanité ? Le chef de l'État doit-il intervenir ? Votre avis nous intéresse !
#Mali #Justice #DroitsHumains #BouaréFilySissoko #ActualitéMali
La Rédaction



Injustice ! Les Championnes d'Afrique U19 du #Mali🇲🇱 Privées de Mondial de Basket en #République_Tchèque Faute de Visas !
C'est avec une immense tristesse et une profonde déception que nous apprenons la non-participation de notre équipe nationale féminine U19 de basketball à la Coupe du Monde en République Tchèque (12-20 juillet 2025). Nos championnes d'Afrique 2024 se voient privées de cette compétition mondiale faute de visas ! Le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la FMBB avaient pourtant effectué toutes les démarches, même via l'Ambassade d'Espagne à #Bamako.

Malgré tous les efforts, les autorités tchèques ont refusé les visas, une décision jugée "perfide" par le Mali qui y voit une tentative d'exclusion. Le Ministère des Affaires Étrangères va protester fermement auprès de la République Tchèque et saisira la #FIBA pour dénoncer cette injustice. Nos jeunes basketteuses méritaient de briller ! C'est inacceptable, n'est-ce pas ? Partagez votre soutien à nos Aigles Dames et dites-nous ce que vous pensez de cette situation !
#Mali #Basketball #FIBAU19 #Injustice #SoutienAuxAigles
La Rédaction



Rêve Brisé : Le #PSG S'Incline Lourdement (0-3) Face à #Chelsea en Finale de la Coupe du Monde des Clubs !
Cruelle désillusion pour le PSG ce dimanche 13 juillet 2025 ! Au #MetLife_Stadium de #New_york, devant plus de 80 000 spectateurs, les Parisiens, pourtant favoris pour un quintuplé historique, ont été dominés par Chelsea en finale de la Coupe du Monde des Clubs. Les Blues ont marqué trois fois en première mi-temps, avec un doublé de #Cole_Palmer (22e, 30e) et un but de #João_Pedro (43e). Un cauchemar pour les fans du PSG !
Malgré une seconde période intense, le score est resté inchangé (0-3). Chelsea s'offre ainsi son deuxième trophée de l'année après la #Conference_League. Pour le PSG, c'est un échec cuisant qui met fin aux espoirs de réaliser un exploit historique. Supporters parisiens, comment vivez-vous cette défaite ?
Donnez votre avis et partagez votre déception !
#PSG #Chelsea #ClubWorldCup #Football #Déception
La Rédaction




## Joliba FM

Après avoir demandé pardon au Pr Ouattara, est-ce que Mamadou H Gassama ne mérite pas que la justice ivoirienne lui pardonne ?

## Membre du CNT arrêté à Bamako : Mamadou Hawa Gassama adresse des excuses au président ivoirien




Le membre du Conseil national de transition (CNT) au Mali, Mamadou Hawa Gassama, a été arrêté le 2 juillet à Bamako pour des accusations d'« atteinte aux institutions » et de « trouble à l'ordre public ». Suite à cette arrestation, Gassama a récemment adressé une lettre d'excuses au président ivoirien Alassane Ouattara le 10 juillet, tout en restant détenu en attendant une éventuelle audience.

Mamadou Hawa Gassama, relativement peu connu du grand public en dehors des cercles politiques, occupe un siège au CNT depuis l'année 2021. Son arrestation fait suite à des propos jugés offensants et diffamatoires envers le chef d'État ivoirien et le Comité national de transition. Dans sa lettre d'excuses, qu'il qualifie de « personnelle et confidentielle », Gassama exprime ses regrets et présente ses excuses pour les propos qu'il a tenus, reconnaissant qu'ils auraient pu offenser le président Ouattara.

Son avocat, Me Mamadou Ismaila Konaté, a confirmé l'envoi de cette lettre et a souligné que Gassama « reste disposé à prendre toute initiative utile pour réparer le tort causé ». Il a également mis en garde contre la circulation de copies non authentifiées de la lettre dans l'espace public. Par ailleurs, des sources judiciaires à Bamako ont révélé que Gassama est inculpé pour « atteinte aux institutions de la transition » et « trouble à l'ordre public par voie de communication », en vertu des lois maliennes. Malgré l'absence de commentaire officiel du gouvernement malien, l'Association malienne des droits de l'homme (AMDH) a exprimé sa préoccupation quant à la détention de Gassama, soulignant la nécessité de garantir les droits de la défense et la présomption d'innocence. Pour l'heure, aucune date d'audience n'a été annoncée, laissant planer l'incertitude quant à la suite des événements pour Mamadou Hawa Gassama.

Cette affaire soulève des questions importantes sur la liberté d'expression et le respect des institutions, mettant en lumière les tensions politiques au sein de la transition au Mali. L'issue de cette situation reste à déterminer, alors que la communauté internationale observe de près l'évolution des événements impliquant le membre du CNT malien.Selon la Défense, le client exprime le souhait d'obtenir une résolution respectueuse des principes de droit et des intérêts en jeu. Cette déclaration suggère que le client souhaite que son affaire soit traitée de manière juste, équitable et conforme aux règles juridiques en vigueur. En d'autres termes, le client aspire à ce que ses droits soient protégés et que ses intérêts légitimes soient pris en compte tout au long du processus judiciaire. Cette position met en avant l'importance de garantir le respect du droit et de veiller à ce que toutes les parties concernées soient traitées de façon équitable et dans le respect des lois applicables.

**Arouna Sidibé**

## L'affaire de l'avion présidentiel : Plaidoyer pour une mesure d'humanité envers Mme Bouaré Fily Sissoko



Dans le cadre du dossier controversé de l'avion présidentiel et des équipements militaires, Mme Bouaré Fily Sissoko a été reconnue coupable et condamnée à 10 ans de réclusion criminelle le 8 juillet 2025. Cependant, en vertu des dispositions du Code de procédure pénale malien, les 4 ans passés en détention provisoire seront déduits de sa peine, ramenant ainsi la durée restante de sa peine à 6 ans.

Cette application stricte de la loi soulève des questions éthiques et humanitaires, notamment en raison de l'état de santé précaire de Mme Bouaré Fily Sissoko. Âgée et affaiblie par plusieurs pathologies, elle suscite une vague de compassion au sein d'une partie de l'opinion publique. Son avocat, soutenu par des organisations de défense des droits humains, plaide en faveur d'une mesure d'humanité tenant compte de sa situation médicale fragile.

L'espoir d'une éventuelle grâce présidentielle émerge, certaines voix souhaitant une intervention du chef de l'État, le général d'armée Assimi Goïta. Une telle décision serait perçue comme un geste politique fort, oscillant entre clémence et responsabilité. La grâce présidentielle représenterait une opportunité de concilier la rigueur de la justice avec la prise en compte du contexte personnel et de santé de Mme Bouaré Fily Sissoko.

Cette affaire soulève des débats complexes autour de la justice, de l'humanité et de la responsabilité politique. La décision finale quant à la situation de Mme Bouaré Fily Sissoko reposera sur un équilibre délicat entre les impératifs légaux et la compassion envers une personne confrontée à des circonstances difficiles.

**Fatou Sissoko**

## Droit de l'homme au Mali : Le nouveau bureau de la CNDH présenté au PM



Le Premier ministre, le Général de Division Abdoulaye Maïga, a reçu en audience le jeudi 10 juillet 2025 une délégation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), dirigée par son président Alkadri Diarra. Cette rencontre importante a été précédée par une introduction du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Mahamadou Kassogué.

Au cours de cette réunion, le Président de la CNDH a présenté les nouveaux commissaires aux droits de l'Homme et a rappelé les missions essentielles de cette autorité. Une information clé a été partagée avec le Premier ministre : la CNDH a obtenu le statut "A", une accréditation qui témoigne de sa conformité totale aux Principes de Paris, assurant ainsi sa légitimité et sa crédibilité. Le président a souligné que la CNDH reste vigilante pour prévenir toute forme d'instrumentalisation.

Des sujets importants ont été abordés lors de cette rencontre, notamment la nécessité de renforcer les capacités de la CNDH pour l'exercice de son mandat, la sensibilisation des citoyens aux droits humains, ainsi que le renforcement de la collaboration entre la CNDH et le gouvernement.

Le Premier ministre a exprimé son soutien et son encouragement à la délégation, soulignant que le respect des droits humains dépasse le cadre juridique pour s'ancrer profondément dans nos traditions culturelles et religieuses. Il a souligné l'importance de promouvoir cette valeur fondamentale dans notre société.

Cette rencontre entre le Premier ministre et la délégation de la CNDH illustre l'engagement du gouvernement envers la protection et la promotion des droits de l'Homme. Elle souligne également la volonté de renforcer la coopération et le dialogue constructif entre les institutions pour garantir le respect des droits fondamentaux de tous les citoyens.

**Fatou Sissoko**

## Haut Conseil des Collectivités : Les doléances présentées au Premier ministre



Le Haut Conseil des Collectivités (HCC) a récemment rencontré le Premier ministre pour discuter de diverses préoccupations liées à l'harmonisation de l'indice du Conseil national, l'application du régime de retraite parlementaire, le transfert des ressources de l'État vers les collectivités et les contrats de partenariats public-privé.

Lors de cette audience qui s'est tenue le jeudi 10 juillet 2025, le HCC a soulevé plusieurs problèmes importants qui affectent son fonctionnement. En particulier, l'harmonisation de l'indice du Conseil national avec le sommet de la fonction publique de l'État a été soulignée, ainsi que la nécessité d'appliquer le régime de retraite parlementaire au Conseil national.

Un autre point crucial abordé a été l'insolvabilité et la lenteur dans le processus de transfert des ressources de l'État vers les collectivités. Le HCC a également mis en avant la problématique de la conclusion de contrats de partenariats public-privé par la communauté, soulignant l'importance de clarifier ces processus pour garantir une gestion transparente et efficace des ressources.

Le Premier ministre a pris note de ces doléances et a assuré que celles-ci seraient transmises aux structures techniques compétentes. Il a également affirmé que le plaidoyer se poursuivra afin d'améliorer les conditions de travail au sein de l'institution. La présence du Ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions, Bakary Traoré, lors de cette rencontre témoigne de l'importance accordée par le gouvernement à ces questions.

Cette audience entre le HCC et le Premier ministre marque une étape importante dans la prise en compte des préoccupations des collectivités et dans la recherche de solutions pour renforcer le fonctionnement des institutions et promouvoir le développement du pays.

**Fatou Sissoko**

www.malikile.com

# INSTITUT NATIONAL DE PREVOYANCE SOCIALE

**DIRECTION GENERALE**
**SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES**

INSTITUT NATIONAL
DE PREVOYANCE SOCIALE

# COMMUNIQUÉ

La Direction Générale de l'INPS informe les retraités et rentiers ivoiriens qu'elle procédera à l'arrêt définitif des paiements des pensions de l'année 2024, le mercredi 30 avril 2025.

Pour ceux qui n'ont pas encore touché leurs pensions et rentes: ils peuvent se présenter dans les lieux habituels de paiement. Passé ce délai, les montants seront reversés à la partie ivoirienne.
La Direction des relations extérieures sait compter sur la bonne compréhension de tous.

Bamako, le 10 mars 2025
La Direction

© SRP INPS 2025

# Affaire avion présidentiel : Des pourvois formés contre l'arret de la cour



La Cour d'assises spéciale pour les crimes économiques et financiers, présidée par le magistrat Bamassa Sissoko assisté de ses quatre conseillers : Bandiougou Fofana, Amadou Touré, Zakaria Kanté et Hassana Dolo, a rendu son verdict ce mardi 8 juillet 2025 dans le procès très médiatisé relatif à l'acquisition de l'avion présidentiel et des équipements militaires.

Après six semaines de débats intenses, la Cour a condamné Mme Bouaré Fily Sissoko à 10 ans de réclusion criminelle et une amende de 500 000 F CFA, et Nouhoum Dabitao à 7 ans de réclusion criminelle assorti d'une amende de 300 000 F CFA.

En revanche, Mahamadou Camara et Moustapha Drabo ont été purement et simplement acquittés.

Lors de l'audience du lundi 7 juillet, dédiée aux plaidoiries de la défense, les avocats ont pris la parole après les réquisitoires du parquet général et du contentieux de l'État. Tous ont salué la tenue des débats, parfois houleux, et la rigueur de la Cour dans sa gestion de la police des débats.

Dans une plaidoirie de 90 minutes, Me Dianguina Tounkara, conseil de Mme Bouaré, a rejeté en bloc les accusations de « faux, usage de faux et atteinte aux biens publics ». Il a dénoncé l'absence de preuve matérielle, malgré six semaines d'auditions, et plaidé en faveur d'un acquittement pur et simple.

Bien que le ministère public ait lui-même requis l'acquittement de Mahamadou Camara, ses trois avocats ont démonté point par point le réquisitoire du procureur Koké Coulibaly.

Me Robert Takoré a qualifié ce réquisitoire de « campagne électorale », suggérant qu'il visait des objectifs extra-judiciaires. Il a réfuté fermement l'idée que l'expression des besoins militaires ne provenait pas de l'armée, affirmant :

« Lors de la campagne présidentielle, IBK avait fait de l'armée son cheval de bataille. C'est dans ce contexte qu'il a chargé Mahamadou



Camara de délivrer un mandat à Sidi Mohamed Kagnassy pour négocier avec ses partenaires».

Me Mamadou Bobo Diallo a, quant à lui, dénoncé un procès politique ciblant le régime IBK, qualifiant les charges du parquet de « vides et sans fondement ».

Me Harouna Keita est allé plus loin, évoquant une forfaiture dans la réouverture de ce dossier initialement classé sans suite à deux reprises. Il a pointé du doigt un abus de pouvoir de l'ancien garde des Sceaux et exhorté la Cour à « entrer du bon côté de l'histoire » en prononçant un acquittement général.

Le procès de l'avion présidentiel et des équipements militaires a entamé, ce mardi 8 juillet 2025, sa dernière ligne droite devant la Cour d'assises spéciale pour les crimes économiques et financiers.

Conformément à la procédure pénale, la parole a été donnée aux accusés pour qu'ils expriment leur ultime déclaration.

La Cour d'assises spéciale pour les crimes économiques et financiers a rendu son verdict après plusieurs semaines de débats intenses. Certains accusés ont été condamnés à des peines de réclusion criminelle et des amendes, tandis que d'autres ont été acquittés. Les avocats ont présenté des plaidoiries argumentées, remettant en cause les accusations portées contre leurs clients. Certains ont même évoqué des motifs politiques derrière ce procès. Le déroulement de ce procès a suscité un vif intérêt médiatique et soulevé des questions quant à la justice et à la transparence des affaires judiciaires.Dans le cas présent, Mme Bouaré Fily Sissoko a exprimé son refus de verser une caution en raison de son respect pour la justice, de sa dignité, de son honneur et de son éducation. Elle a déclaré émotionnellement préférer être jugée plutôt que de payer une caution après avoir été placée sous mandat de dépôt, en précisant qu'elle ne disposait pas de la somme nécessaire et qu'elle ne souhaitait pas que quelqu'un d'autre la paie pour elle.

Les coaccusés de Mme Bouaré, Nouhoum Dabitao, Moustapha Drabo et Mahamadou Camara, ont également exprimé leur reconnaissance envers la Cour pour sa patience et son sens de l'écoute. Suite aux débats, seuls Mme Bouaré Fily Sissoko et

Nouhoum Dabitao ont été retenus dans le lien de l'accusation. Le parquet général a proposé des sanctions fermes, notamment 20 ans de réclusion criminelle, une amende et l'inéligibilité à vie pour Mme Bouaré, ainsi que 10 ans de réclusion criminelle, une amende, confiscation de biens et interdiction d'exercer une fonction publique pendant 10 ans pour Nouhoum Dabitao.

La défense a plaidé pour des peines clémentes, demandant la libération de Mme Bouaré en tenant compte de ses années de détention et sollicitant un sursis pour Nouhoum Dabitao. Finalement, leur mise en liberté immédiate a été ordonnée et les dépens mis à la charge du Trésor public.

En ce qui concerne les intérêts civils, le représentant du contentieux de l'État a présenté des demandes de remboursement et dommages atteignant près de 50 milliards F CFA. La Cour a statué sur les intérêts civils comme suit :

- Mme Bouaré Fily Sissoko et Moustapha Ben Barka : remboursement de 3 320 189 000 F CFA pour les frais liés à l'achat de l'avion présidentiel.

- Guo Star : remboursement de 15 000 000 000 F CFA pour le prix d'achat d'armes létales non livrées, ainsi que 3 071 952 400 F CFA pour redevances et impôts indus.

- Nouhoum Dabitao : remboursement de 2 657 170 F CFA pour des matériels non représentés.
- Nouhoum Kouma et Moustapha Diaby : remboursement de 500 000 000 F CFA chacun pour des frais de transit.
- Accusés susnommés (solidairement) : paiement de 10 000 000 000 F CFA de dommages et intérêts à l'État du Mali.

Ces décisions de la Cour ont été prises suite aux débats et à l'examen des preuves présentées lors du procès.L'affaire judiciaire concernant la demande de restitution des biens auprès des ayants droit de feu Soumeylou Boubèye Maïga a connu un tournant important avec le rejet de la demande par la Cour. Le verdict prononcé le mardi 8 juillet 2025 a eu un impact profond sur l'audience, créant une atmosphère à la fois solennelle et émouvante.

Les condamnations de Mme Bouaré Fily Sissoko et de Nouhoum Dabitao, ainsi que les peines prononcées par contumace à l'encontre de plusieurs personnalités importantes, ont provoqué une onde de choc parmi les présents. Les réactions du public, composé de journalistes, de proches des accusés et de curieux, ont été diverses : certains ont détourné le regard tandis que d'autres ont laissé échapper des larmes discrètes.

Du côté des avocats, malgré une apparence digne, la tension était palpable. Me Dianguina Tounkara, défenseur de Mme Bouaré, semblait particulièrement affecté par le verdict redouté qui s'est concrétisé malgré ses efforts lors de sa plaidoirie passionnée.

Le jeudi 10 juillet 2025, soit deux jours après le retentissant verdict de la Cour d'assises spéciale pour les crimes économiques et financiers, Me Dianguina Tounkara a déposé un pourvoi en cassation devant la Cour suprême du Mali. Cette démarche marque le début d'une nouvelle étape judiciaire, dans l'espoir d'obtenir l'annulation ou la révision des condamnations prononcées.

**Mohamed N'Diaye**



# Offensive tous azimuts des FAMa : Plus de 80 terroristes neutralisés après les attaques du 1er juillet



Après les attaques coordonnées et sanglantes qui ont visé plusieurs localités du Mali le 1er juillet, les Forces Armées Maliennes (FAMa) ont réagi avec fermeté, infligeant des revers cinglants aux groupes armés terroristes. Une riposte d'envergure a été lancée sur plusieurs fronts, confirmant la détermination de l'armée à neutraliser les foyers terroristes et à restaurer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national.

Selon un communiqué de l'État-major des Armées, plus de 80 terroristes ont été neutralisés dans les jours ayant suivi les attaques, qualifiées de « lâches et barbares », qui visaient à démoraliser les populations et les forces de défense. Ces attaques avaient notamment ciblé des civils et des positions des FAMa, causant également des dégâts importants dans les installations de certains industriels du pays.

Mais la riposte ne s'est pas fait attendre. Les FAMa, dans un élan de résilience et de combativité, ont déclenché une vaste opération de sécurisation et de traque baptisée Dougouko-

loko. Cette opération a donné lieu à une série de frappes aériennes et d'interventions terrestres, notamment dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou et Farabougou.

Dans la zone de Télabit, située à une centaine de kilomètres de Kidal, une dizaine de terroristes transportés à bord d'une camionnette ont été neutralisés. À Inafarak, à la frontière algérienne, des frappes de drones ont ciblé et détruit plusieurs installations terroristes. De leur côté, les unités terrestres ont récupéré un véhicule abandonné contenant un impressionnant arsenal de guerre, signe d'une débandade totale de l'ennemi.

L'armée malienne ne cache pas sa détermination à « porter l'estocade à l'ennemi ». De nombreux chefs terroristes ont été éliminés ces derniers mois, et plusieurs bases logistiques des groupes armés ont été démantelées. Le bilan provisoire dressé par l'État-major fait état de la récupération de nombreuses armes, de munitions, de motos et de véhicules au cours de ces dernières opérations.

Ces succès militaires renforcent la volonté des FAMa de reprendre le contrôle de l'ensemble du territoire national, face à un ennemi qui,



bien qu'encore actif, semble de plus en plus acculé. L'État-major affirme que « la traque continue », en appelant à la mobilisation de tous les acteurs de la sécurité pour consolider les acquis de cette riposte.

Dans un contexte sécuritaire tendu, où les groupes armés cherchent à exploiter les fragilités locales, cette montée en puissance des FAMa apparaît comme un signal fort : l'armée malienne ne compte pas céder le moindre espace aux forces du mal.

**Yacouba Ongoiba**



# OCLEI

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE




## Institution nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite

## 2019 à 2022 en chiffres

23 dossiers transmis à la justice

Pour un montant de **23, 918 MILLIARDS FCFA**

- 123 grandes activités de sensibilisation organisées
- 9 838 personnes directement touchées
- 1 967 déclarations de biens traitées
- 8 protocoles d'accord de coopération internationale signés
- 4 études faites sur la corruption et l'enrichissement illicite au Mali

*Dénoncez gratuitement les faits de corruption et d'enrichissement illicite*

**NUMÉRO VERT : 80 00 22 22**

BAMAKO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN

(+223) 20 29 12 29 / Boîte Postale : E3977

contact@oclei.ml www.oclei.ml

# MALI : L'ordre juridique national confisqué, ou la revanche du pouvoir militaire sur le droit



La nouvelle loi de révision constitutionnelle récemment promulguée au Mali n'est pas une avancée démocratique. C'est une dissimulation. Un écran de fumée destiné à maquiller l'instauration d'un pouvoir absolu, déguisé en réformisme institutionnel. Ce qui aurait pu être un exercice juridique majeur, symbolisant la fin de la transition, s'est transformé en une opération de contournement. Un coup d'État normatif, sans tanks ni fusils, mais tout aussi brutal.

Il y a une réalité qu'aucun juriste sérieux ne peut nier : la loi de révision de la Charte de la transition n'a pas été soumise à la Cour constitutionnelle. Pourtant, dès son article premier, elle proclame que la Charte révisée « complète la Constitution ». Cette seule déclaration aurait dû suffire à déclencher, de manière automatique, un contrôle de constitutionnalité obligatoire. Et pourtant, silence. Complicité par omission ? Ou neutralisation organisée du juge constitutionnel ? Les deux à la fois, sans doute.

Dans l'architecture juridique d'un État démocratique, une seule catégorie de texte est expressément conçue pour compléter la Constitution : la loi organique. Et la règle est claire : toute loi organique doit impérativement être soumise à la Cour constitutionnelle avant promulgation. Ce n'est pas un détail procédural, mais une exigence fondamentale pour préserver la hiérarchie des normes. Pourquoi ? Parce qu'une loi qui « complète » la Constitution participe de son autorité, de sa logique, et donc de son inviolabilité.

Dans ce contexte, le fait de proclamer que la Charte complète désormais la Constitution aurait dû, sans discussion possible, imposer à cette Charte révisée le même contrôle obligatoire. En l'évitant, les autorités maliennes ont créé un précédent redoutable : celui d'un texte qui entre dans l'ordonnancement constitutionnel sans passer par les filtres et les garanties constitutionnels. Une sorte de loi fondamentale fantôme : intouchable, indébattue, irréformable, car échappant à toute voie normale de validation.

Ce refus n'est pas une erreur. C'est une stratégie. Le pouvoir savait pertinemment que la Cour constitutionnelle aurait été confrontée à un double dilemme juridique, impossible à résoudre sans heurter frontalement les intérêts de la junte.

Premier obstacle : la compatibilité de la loi de révision avec la Charte elle-même.




En effet, la version en vigueur de l'article 9 de la Charte interdisait explicitement toute modification de la disposition suivante : « Le président de la Transition n'est pas éligible aux élections présidentielles et législatives qui marqueront la fin de la Transition. »

Or, c'est précisément cette interdiction que la révision vient contourner. Un tel contournement aurait dû être immédiatement censuré par la Cour.

Deuxième obstacle : la compatibilité de la Charte révisée avec la Constitution de 2023.

Comment une norme peut-elle se dire « complémentaire » d'une Constitution qui ne la prévoit pas, qu'elle ne respecte pas, et dont elle viole les procédures et les garde-fous ? Là encore, la contradiction est flagrante. Et c'est précisément pour éviter qu'elle ne soit exposée publiquement que la junte a contourné la Cour.

En vérité, le pouvoir malien a préféré le fait accompli au droit. Ce qui se joue ici n'est pas une simple erreur administrative, mais une mise à mort symbolique de l'ordre constitutionnel, celui de 1992 comme celui proclamé en 2023.

En retirant à la Cour constitutionnelle son rôle d'arbitre suprême, la junte a aboli la dernière barrière juridique entre elle et l'arbitraire. Car la Cour n'avait pas seulement la compétence pour censurer une réforme illégale : elle avait surtout la légitimité pour dire si la transition relevait encore de l'ordre juridique, ou si elle avait basculé dans un régime d'exception permanent. En choisissant de ne pas la saisir, le pouvoir a répondu : la transition est désormais un absolu. La Charte est au-dessus du droit.

Le plus grave, dans cette affaire, n'est pas tant le contenu du texte promulgué que le précédent qu'il institue. Désormais, toute autorité de fait pourra décréter qu'un texte « complète » la Constitution sans en passer par les mécanismes de contrôle. Ce n'est plus la norme qui fonde l'autorité. C'est le pouvoir qui fait la norme.

Ce précédent est d'autant plus préoccupant qu'il s'inscrit dans un contexte où les institutions démocratiques sont suspendues, les libertés civiles restreintes, et les contre-pouvoirs systématiquement neutralisés. Le droit n'est plus qu'un outil de mise en scène. Il n'organise plus le pouvoir : il le légitime après coup.

Le Mali vit aujourd'hui une expérience politique inédite : celle d'une dictature procédurale, où

les formes du droit sont travesties, et leur contenu, vidé de toute substance légitime.

Ce n'est pas un débat d'experts, c'est une urgence nationale. Car derrière la bataille juridique se joue une bataille politique autrement plus décisive : celle de savoir si le peuple malien peut encore compter sur le droit pour se défendre ou s'il doit désormais se résigner à subir un pouvoir sans limite.

Face à cette confiscation méthodique du droit, il ne suffit plus d'être juriste. Il faut être lucide. Et courageux.

**Sambou Sissoko**

# Tribune de Me Balla Cissé : La Ve République de Transition

C'est la deuxième fois que le régime de Transition modifie la Charte de 2020 : les nouvelles dispositions, votées par le Conseil national de Transition (CNT), l'organe législatif du Mali, ont été promulguées par le général Assimi Goïta, chef de l'État, le 8 juillet 2025.L'impossibilité légale d'appliquer la Constitution du 22 juillet 2023 et la fin théorique du régime d'exception, le 26 mars 2024, obligeaient les putschistes à rendre moins trouble une situation très confuse en adoptant treize articles à valeur constitutionnelle. Cette manœuvrelégitime aussi, en apparence, leur maintien au pouvoir et les aide à conserver les commandes autant qu'ils le veulent. L'armée allègue la sécurisation, la pacification du pays, et affirme répondre à une demande du peuple, à la suite des Assemblées nationales de la refondation (ANR). Elle pérennise la dictature par une sorte de Ve République de Transition annihilant la Constitution de la IVe République, béquille à l'infirmité normative qu'elle a produite (I). Comme à l'ordinaire, la représentation populaire pâtit des décisions nouvelles prescrites par la Charte transformée (II). Logiquement, la fin promise de la Transition apparaît comme un leurre (III).



## I. Une Constitution trois fois soumise à la Charte de la Transition

D'après son Préambule, la Charte de la Transition « complète la Constitution du 22 juillet 2023 ». Hiérarchiquement, elle est donc inférieure à elle. Le premier alinéa de l'article 25 confirme cette règle, indiquant que, « en cas de contrariété entre la Charte de la Transition et la Constitution du 22 juillet 2023, les dispositions de la Constitution s'appliquent ». L'alinéa suivant nuance cependant cette cohérence au point même de contredire et le Préambule et l'alinéa le précédant : « La Cour constitutionnelle statue en cas de litige. » Cette affirmation réduit dès lors le Préambule à un principe et fait de l'intervention des juges constitutionnels la règle. Comme les Conseillers ont montré maintes fois leur soumission à la junte, il est certain qu'ils continueront à lui donner l'avantage en reconnaissant la supériorité de la Charte, si celle-ci s'opposait à la loi fondamentale.

Par ailleurs, comme la Constitution a prévu que ses propres institutions ne soient pas mises en place aussitôt après sa promulgation et que son article 190 dispose que, « jusqu'à la mise en place des nouvelles institutions, les institutions établies continuent d'exercer leurs fonctions et attributions », la Charte lui est bien supérieure. De cette façon, l'article 26 modifié, qui remplace l'expression « institutions établies » par « organes de la Transition » a le droit d'être appliqué, lui qui réduit l'extension des entités capables d'agir, y compris celles que la Constitution a créées ! Par exemple, les institutions que sont les partis politiques sont légalement écartées. Cette exclusion est fondée aussi par l'élimination, dans la nouvelle mouture de la Charte, des références à la Constitution de la IIIe République,




donc aux institutions qu'elle avait engendrées et qui existent encore durant la période d'exception.

En faisant apparemment de la Constitution et de la Charte de la Transition deux sources du droit, l'un et l'autre se prenant comme repères, la junte a rendu plus forte le texte qui lui permet de s'éterniser au pouvoir au nez et à la barbe des citoyens.

## II. L'effacement de la représentation populaire

Au cas où le lecteur de la Paraconstitution de Transition – appelons ainsi la Charte –ne l'avait pas compris, l'armée martèle la possibilité de sa présence dans les plus hautes instances les années à venir : d'après l'article 14, le CNT « est présidé par une personnalité civile ou un militaire élue en son sein ». La possibilité devient probabilité avec l'article 13, car c'est l'actuel président de pseudo-Parlement, le général Malick Diaw, qui aura la mission de proposer au président de la Transition la liste nominative des représentants... du peuple(ainsi l'affirme la Constitution en ses articles 96 et 97). On imagine mal que ces derniers élisent à leur tête un autre que celui à qui ils devront leur siège ! En plus, comme c'est à lui que reviendraient les fonctions de président de la Transition en cas de vacance de l'Exécutif, le verrouillage du pouvoir par l'armée est doublement assuré.

Avant ce sacre, les autorités expliqueront peut-être quelle qualité précise reviendra aux heureux sélectionnés, car la Constitution organise le Parlement en deux chambres : une Assemblée nationale (article 96) et un Sénat (article 97). Le CNT, « l'organe législatif de la Transition », aux dires de la Paraconstitution (en son article 13), tiendra-t-il lieu de l'une ou de l'autre ou des deux à la fois ? En réalité, cela n'a que peu d'importance, puisque, dans le Préambule, les putschistes ont volontairement effacé le nom du M5-RFP et la traditionnelle mention des « partis et des regroupements politiques ». Ils reconnaissent donc s'exprimer en leur nom seul – ce qui met à l'écart les citoyens et confirme l'interdiction de la libre expression des idées politiques, décidée en mai 2025 – : à leur place, on a préféré inscrire « administration » et « forces armées et de sécurité », seuls « organes » agissants qu'évoque l'article 26. On n'a pas là les caractéristiques principales de mesures de courte durée...

## III. La fin de la Transition militaire ?

Avec les transformations de la Paraconstitution de Transition, les généraux ont éliminé les dernières limites qu'ils s'étaient imposées. La dictature à vie de l'armée est possible ; elle est désormais autorisée. Les articles 9, 12 et 13 autorisent tous les acteurs de la Transition, civils ou militaires, membres du gouvernement ou du CNT, et le Président lui-même, à se présenter aux élections. L'article 155 obligeait les

militaires à démissionner ou à prendre leur retraite pour se porter candidats ? Il est jeté aux oubliettes.

Le texte modifié envisage néanmoins la fin du régime d'exception avec la tenue d'une élection présidentielle (article 22), mais l'article 4 offre les pouvoirs exécutifs au président de la Transition, « chef de l'État », « pour une durée de cinq ans renouvelables, autant de fois que nécessaire, jusqu'à la pacification du pays ». La subjectivité dans le domaine de l'insécurité (on parle même de « sentiment d'insécurité ») ne faisant pas de doute, Assimi Goïta aura tout loisir de différer l'organisation du scrutin suprême et le rétablissement de l'ordre constitutionnel.

La Transition justifie par ailleurs sa persistance dans l'énumération des missions que lui donnent les concepteurs de la Charte modifiée et dans celle qu'ils lui retirent : le régime s'apprête à mettre en œuvre les recommandations des ANR, mais n'aura plus à se soucier de l'Accord d'Alger, dont la mention a disparu. Les ANR prouvent une fois de plus leur valeur constitutionnelle. Elles n'ont cependant pas la force des décisions prises par Bamako, Niamey et Ouagadougou. En effet, alors que le troisième point de la neuvième recommandation consiste à « veiller au respect de l'indépendance de la justice par la séparation réelle des pouvoirs et une dépolitisation de la justice », le communiqué du Conseil des ministres du 18 juin 2025 apprend que les ministres de la Justice de la Confédération des États du Sahel ont discuté sur « l'harmonisation des textes juridiques, la création d'institutions judiciaires communes et le renforcement de la coopération judiciaire et pénitentiaire ». Ils cherchent aussi à « intégrer le domaine de la Justice parmi les compétences déléguées ». La réunion de ces membres de trois gouvernements aux ordres d'un général malien, d'un général nigérien et d'un capitaine burkinabè limitent les perspectives d'une restitution des pouvoirs aux civils ; elle fait plutôt penser au renforcement du régime d'exception dans ces États non pas tant en recourant à la Charte, mais en utilisant le Traité de Confédération des États du Sahel, une autre Paraconstitution qui se construit petit à petit.

La Constitution de la IVe République a subi le sort qu'a subi la loi fondamentale de 1992 : l'écrasement sous le poids de la Charte. Mais elle a supporté plus : sa paralysie, voulue par le régime, et l'absence de considération de ceux qui l'ont élaborée. Elle n'a servi que de faire-valoir à la Charte. Lui permettant de se justifier et de se renforcer, elle n'a finalement été qu'une simple loi assurant le principe de légalité d'un texte anticonstitutionnel.

**Balla CISSÉ, docteur en droit public, Avocat au Barreau de Paris , Diplômé en Administration électorale**



Nekapro

Scannez ici pour accéder au site web

# SERVICE DE CORRECTION

L'écriture parfaite commence ici !



**Si avoir un bon texte bien structuré est important, l'utilisation d'un site web de service de correction peut vous apporter des avantages supplémentaires en termes de qualité, de praticité et d'efficacité dans la gestion de vos contenus écrits.**

- Rédaction
- Amélioration de style
- Correction
- Traduction

## CONTACT


+223 74-44-27-44

@nekapro

www.nekapro.com

Kalaban Coura Rue 202 Porte 149


**Premier essai gratuit**

# Petits métiers de vacances : Le petit Blo s'en sort

A Bamako, pendant les vacances, ils sont très nombreux les parents qui autorisent leurs jeunes enfants à aller exercer des petits métiers de vacances comme mécanique, menuiserie, couture, vente d'articles entre autres. Abdoulaye Coulibaly, « Petit Blo » est apprenti réparateur de moto au garage d'Adama Traoré.

Le petit Blo n'a pas encore 10 ans. Il est un petit garçon mince et de teint noir. Il semble timide, fait la 4ème année fondamentale et vit avec ses parents à Hamdallaye. Cette année, Blo ne reste pas à la maison pour les vacances comme d'habitude. Il va chez Adama Traoré, patron de garage à Hamdallaye pour apprendre la réparation des motos. Ce jour, le petit Blo est habillé d'un long t-shirt bleu qui lui atteint jusqu'aux genoux et d'une culotte noire qui lui serre les cuisses. Blo faufile ses mains entre les clés éparpillées par terre pour chercher la clé demandée pour l'apporter à son patron. Malgré sa petite enfance, il se trompe rarement. Il le fait avec enthousiasme. Il semble s'y plaire.

Moussa Konate parent et tuteur du petit Blo, lui il envoie tous les enfants qui sont chez lui apprendre un métier pendant les vacances, c'est pour éviter qu'ils aient des mauvaises fréquentations pendant les vacances. Donc il profite des vacances pour faire apprendre à ses enfants un petit métier. Ils arrêtent d'être des fainéants et apprennent à être indépendants dans leur vie.

Pour une tante à Blo, Mme Coulibaly Aminata Koné, vendeuse d'articles non loin du garage : « Envoyer les enfants apprendre un petit métier pendant les vacances, c'est lui éviter d'être délinquant, voleur ou bandit et avoir un avenir meilleur », estime-t-elle. Il apprécie très fortement la présence de son petit neveu au garage d'Adama.

Le petit Blo apprend à réparer les motos mais juste les vacances et prévoit de retourner dans les classes lors des reprises. Il ne perçoit pas de salaire et n'est pas forcé. Il vient juste pour apprendre, rassure son patron Adama Traoré. Chaque jour, au moment de renter, son patron lui remet une somme comprise entre 100 F CFA et 150 F CFA.

A en croire Adama, le petit Blo s'en sort. A son avis, c'est bien qu'un enfant étudie et apprenne un métier en même temps. « Si les études n'aboutissent pas, au moins on maîtrise un métier qui te fera vivre », a-t-il conseillé avant d'ajouter : « C'est la raison pour laquelle beaucoup de parents envoient leurs enfants faire ces petits métiers pendant les vacances ».

**Awa Koné (stagiaire)**
**Source : Mali Tribune**



# Les Gardiens du Patrimoine : Un Voyage à la Découverte de la Richesse Culturelle Mondiale




A civilisation, fruit de la sagesse humaine et trésor précieux façonné par le temps, est au cœur de notre héritage commun en tant qu'êtres humains. Pour préserver cette diversité culturelle et promouvoir la paix et le développement à l'échelle mondiale, il est essentiel de renforcer le dialogue et les échanges entre les différentes civilisations.

C'est dans cette optique que le documentaire "Les Gardiens du Patrimoine" a été créé. En parcourant l'Europe, l'Asie et l'Afrique, ce film explore des exemples concrets de protection du patrimoine mondial, mettant en lumière la richesse et la force de la diversité culturelle à travers le globe. De la Grande Muraille de Chine à la cathédrale Notre-Dame de Paris, en passant par les pyramides d'Égypte, chaque site patrimonial raconte une histoire unique et précieuse sur l'histoire de l'humanité.

CGTN Français vous invite à découvrir la bande-annonce de ce documentaire captivant et à vous joindre à ce voyage mondial de protection du patrimoine. En témoignant de la force et de l'espoir que représente la préservation de nos héritages culturels, nous contribuons à préserver la mémoire collective de l'humanité et à bâtir un avenir plus harmonieux et respectueux de nos différences.

Ensemble, en tant que Gardiens du Patrimoine, nous pouvons œuvrer pour un monde meilleur, où la diversité culturelle est célébrée et protégée pour les générations futures. Rejoignez-nous dans cette aventure inoubliable et laissez-vous inspirer par la beauté et la richesse de notre patrimoine commun.

Arouna Sidibé avec cgtn.com

# Sous-forum "Échanges entre civilisations et apprentissage mutuel : Un nouveau plan d'action pour les échanges entre civilisations dévoilé




Un nouveau plan d'action pour les échanges entre civilisations a été dévoilé lors d'un sous-forum intitulé "Échanges entre civilisations et apprentissage mutuel : héritage culturel et innovation". Cet événement s'est tenu vendredi dans le cadre de la Réunion ministérielle sur le dialogue mondial entre les civilisations à Beijing.

Le sous-forum avait pour objectif principal de mettre en avant le renforcement des liens culturels internationaux et de promouvoir le développement inclusif à travers le dialogue. Les participants ont eu l'opportunité d'échanger des idées, des expériences et des bonnes pratiques pour favoriser une meilleure compréhension entre les différentes civilisations du monde.

Des experts, des représentants gouvernementaux, des intellectuels et des acteurs de la société civile ont pris part à cet événement d'envergure internationale. Les discussions ont porté sur l'importance de la diversité culturelle, de la tolérance et de l'ouverture d'esprit dans un contexte de mondialisation croissante.

Le plan d'action dévoilé lors de ce sous-forum vise à renforcer les échanges culturels entre les civilisations, à encourager l'apprentissage mutuel et à favoriser l'innovation à travers la mise en commun des savoirs et des expériences. Il s'inscrit dans une démarche de coopération et de compréhension mutuelle entre les peuples du monde.

Ce sous-forum a été l'occasion de souligner l'importance des échanges entre civilisations pour promouvoir la paix, la diversité culturelle et le développement harmonieux de nos sociétés. Le nouveau plan d'action présenté constitue une étape significative dans la consolidation des liens culturels internationaux et dans la promotion d'un dialogue constructif entre les différentes civilisations de notre planète.

**Arouna Sidibé avec cgtn.com**

# Tribune de Me Ciré Clédor Ly : Devoir de convergence



Le peuple sénégalais a traversé des épreuves difficiles, offrant sueur et sang, et sacrifiant sa jeunesse. Ce sacrifice était à la hauteur des promesses de souveraineté, de responsabilité, de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, ainsi que de justice sociale et d'épanouissement économique, encapsulées dans un programme ambitieux surnommé « Projet », mené par un leader déterminé.

Les compradores, alliés des impérialistes, se sont dressés comme rempart, prêts à justifier un génocide contre le peuple sénégalais. L'omerta régnait, et seules les voix de panafricanistes et d'analystes engagés pour la justice parvenaient à percer le silence assourdissant et l'indifférence des États et des organisations censées défendre les droits humains.

Les massacres, tortures, arrestations illégales, détentions arbitraires, traitements inhumains, disparitions forcées et violations graves de la vie privée n'étaient pas des incidents isolés, mais étaient systématiquement couverts par une justice soumise et silencieuse. À l'international, un tribunal qui fondait beaucoup d'espoir choisissait de ne pas répondre a l'attente de toute l'Afrique, en totale contradiction avec les principes de justice et de protection des droits humains qui fondent sa raison d'être.

L'histoire retiendra la position constante de l'Union internationale parlementaire, qui a su se dissocier des comploteurs pour faire entendre une voix dissidente face à l'injustice.

Coincés et dos au mur, les coalisés ont tenté d'orienter la révolution sénégalaise vers une alternance prétendument démocratique. Pourtant, rien de démocratique ne se dessinait, car tous les moyens politiques, institutionnels, juridiques, humains et financiers mobilisés échouaient à contrer le Projet.

Il n'y a pas eu de troisième alternance au Sénégal, mais plutôt une révolution. Une classe opprimée s'est levée, guidée par une direction claire pour renverser le pouvoir en place. Au dernier moment, les compradores et leurs maîtres impérialistes ont opéré un repli stratégique, échappant à la violence en remplaçant leurs fusils et armes blanches par des cartes électorales qui ont eu le même impact à leur détriment, le soir du 24 mars 2024.

L'artifice démocratique a été utilisé pour éviter une chute violente du pouvoir. Le premier jalon après le renversement du régime était posé, mais restait à réaliser le deuxième jalon : l'exercice effectif du pouvoir avec le peuple, pour le peuple, et par le peuple, à travers les institutions, afin d'instaurer des transformations structurelles.

Aucune révolution ne peut réussir si l'ancien régime n'est pas détruit et ses vestiges nettoyés.

Le Sénégal semble avoir failli dès le commencement de cette nouvelle étape, en maintenant au sein de l'appareil d'État, notamment dans l'administration, la sécurité, le renseignement et la justice, des bras armés et des esprits du régime déchu.

Des individus qui, par leurs postures passées, avaient tout mis en œuvre pour écraser le mouvement révolutionnaire, ont pu conserver ou se sont vu attribuer des postes stratégiques qui auraient pu revenir à une jeunesse compétente, engagée et porteuse d'espoir encadrée par des patriotes, républicains ou nationalistes d'expérience.

Cette jeunesse réserve de talents, longtemps mobilisée et terreau de lendemains imprévisibles, commence à sombrer dans l'oubli et le désenchantement. Pourtant, elle est capable de porter et de remporter ce défi.



Du nouveau ne peut éclore dans la puanteur et l'odeur nauséabonde d'une eau usée.

La révolution ne doit épargner aucun secteur, aucune individualité. La lutte contre l'enrichissement illicite et le blanchiment de capitaux ne doit épargner aucun corps professionnel : avocats, notaires, magistrats, hommes politiques, fonctionnaires, hommes d'affaires...

L'État a également failli à porter un coup de frein net aux excès et dérives de certaines forces de défense et de sécurité. En laissant perdurer l'impunité, il a prolongé la souffrance des victimes pendant que leurs bourreaux sont épargnés. Rien ne saurait justifier que des individus, présumés coupables de haute trahison ou de crimes contre l'humanité, tardent à rendre compte devant la nation avec toutes les garanties de respect de leurs droits, alors même que les victimes, elles, commencent à sombrer dans le désespoir.

Il y a lieu de redouter que les procédures engagées soient entachées de vices, ouvrant la voie à ce que les vampires de l'économie se retrouvent simplement sous bracelet électronique, bénéficient de nullités de procédure, ou soient relaxés pour insuffisance de preuves.

Pire encore, ces personnes pourraient se retourner contre l'État, exiger la restitution des biens mal acquis placés en cautionnement, et réclamer des dommages et intérêts.

l'État semble avoir aussi manqué de vigilance face à certaines organisations, présentées comme issues de la « société civile », mais qui dissimulent en réalité des réseaux d'influence défendant des intérêts occultes.

En instrumentalisant des principes humanitaires qu'elles détournent de leur finalité, ces cellules dormantes contribuent à brouiller les repères et à fragiliser les fondements mêmes de la nation.

L'atteinte à la vie privée, à l'honneur et à la considération, les injures les plus abjectes, ainsi que la diffusion de fausses nouvelles susceptibles de troubler gravement le fonctionnement des institutions sont souvent considérées comme des opinions ou des expressions protégées. Pourtant, leur propre cadre juridique indique clairement que ces protections ne sont assurées que lorsque sont respectées « les droits ou la réputation d'autrui, la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la moralité publique ».

Il est donc crucial d'engager une réévaluation approfondie pour initier des transformations structurelles durables au sein de l'administration et des grandes directions, afin de conjurer l'immobilisme qui paralyse l'action. Pour ce faire, il est impératif de débusquer et d'' anéantir tous les lobbys qui se sont réinstallés et d'activer les services de renseignement et de traquer les profils internes et externe impliqués.

La menace persiste, et ceux qui s'opposent au changement n'ont pas désarmé. Dans cette optique, le tandem SONKO-DIOMAYE est une nécessité, une exigence et un devoir impérieux, pour réaliser l'idéal pour lequel le peuple a consenti de lourds sacrifices.

Ce qui unit le tandem est plus fort que ce que l'esprit peux imaginer et il y a le devoir de mémoire.

En ce moment décisif de l'histoire de l'Afrique, le peuple sénégalais et tous ceux qui portent l'espoir d'un renouveau panafricain sont solennellement appelés à s'unir, à faire front commun et à se rallier pleinement derrière le tandem plébiscité. C'est ensemble, dans l'unité renforcée et la vigilance partagée, que seront préservés et consolidés les acquis pour la réalisation dans une détermination inflexible, du grand dessein de transformation historique qui s'ouvre à notre Nation.

**Ciré Clédor LY, Avocat et Citoyen**



# Coupe du monde feminine U-19 de basket : Les championnes d'Afrique n'y participeront pas




Le Ministre de la Jeunesse et des Sports, Monsieur Abdoul Kassim Ibrahim FOMBA, a annoncé que l'équipe nationale féminine U-19 de basketball, récemment sacrée championne d'Afrique à Johannesburg en 2024, ne pourra malheureusement pas participer à la Coupe du monde de sa catégorie qui devait se dérouler du 12 au 20 juillet 2025 en République Tchèque. Cette décision fait suite à l'impossibilité d'obtenir les visas nécessaires pour les joueuses et les membres de la délégation.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports exprime son soutien aux joueuses, aux membres de la délégation et à la Fédération Malienne de Basketball dans cette situation délicate. Malgré des démarches administratives entreprises à temps en collaboration avec la Fédération malienne de basketball et le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, les visas requis n'ont pas été accordés par les Autorités de la République Tchèque, pays hôte de la compétition.

Le Ministère a qualifié ce refus des Autorités Tchèques comme une manœuvre de perfidie visant à exclure le Mali de la compétition. En conséquence, une action est entreprise pour dénoncer cette injustice auprès de la Fédération Internationale de Basketball et du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale qui prévoit de protester vigoureusement contre cette situation contraire aux relations amicales entre États et aux obligations internationales.

Malgré cette déception, le Ministère de la Jeunesse et des Sports encourage les joueuses maliennes à persévérer et à continuer à travailler pour améliorer leurs performances et contribuer au rayonnement du pays sur la scène internationale.

**Fatou Sissoko**

# HOROSCOPE

## Bélier (21 mars - 19 avril)

Ce lundi 14 juillet, on vous pousse dans vos retranchements. Il y a tout lieu de croire que l'on cherche à vous freiner et à bloquer vos initiatives. N'ayez crainte, vous êtes soutenu par la conjoncture astrale et ce passage difficile ne durera pas longtemps. Petite forme aujourd'hui, qui épuise vos réserves et vous laisse un peu exsangue. Essayez de vous détendre et prenez le large pour relativiser les enjeux. Essayez de tempérer vos humeurs et ne foncez pas tête baissée dans la tourmente.

## Taureau (20 avril- 19 mai)

Ce lundi 14 juillet, Il n'y a pas de nuages en perspective, vous prenez la vie du bon côté, votre optimisme vous ira à merveille. Vous allez enfin tirer les choses au clair avec quelqu'un. Il était grand temps de vous y mettre.
Votre moral est en nette hausse ! Rien ne vous arrête aujourd'hui, vous êtes moins raisonnable que de coutume. Vous êtes réceptif à tout ce qui se passe autour de vous et vous saisissez toutes les occasions qui vous sortent de votre routine.

## Gémeaux (20 mai - 21 juin )

Votre optimisme en hausse vous fait voir le bon côté des choses et des situations. Il y a des réjouissances en vue ! Ne présumez pas de vos forces sur des impulsions, mesurez vos dépenses d'énergie au long terme.
Ce lundi 14 juillet, ouvrez le dialogue et tentez de mettre en lumière les zones d'ombre. Si vous y parvenez, votre vitalité s'en trouvera subitement régénérée et si vous n'y arrivez pas, c'est qu'il sera peut-être temps de passer à autre chose.

## Cancer (21 juin - 21 juillet )

Mettez de côté vos idées fixes et vous sortirez d'une situation déplaisante sans autre effort à donner. La force tranquille domine, vous serez à la fois plus posé et plus actif. Consacrez-vous pleinement à vos relations, c'est tout indiqué.
Ce lundi 14 juillet, c'est avec optimisme et une belle confiance en vous que vous allez agir dans le bon sens et mettre en avant toute votre créativité. Le moment est donc venu de proposer de nouvelles idées et faire ce qui vous motive.

## Lion (22 juillet - 23 août )

Votre réalisme en hausse vous aidera à ne pas vous perdre dans des chimères irréalisables pour le moment. Vous seriez bien inspiré de travailler sur votre endurance à l'effort soutenu. Vous augmenterez vos réserves énergétiques.
Ce lundi 14 juillet, c'est avec une surdose d'imagination et de bonne humeur que vous allez développer de nouvelles idées, prendre de l'élan pour aller de l'avant, apporter de la fantaisie à votre quotidien et répandre de la bonne humeur autour de vous.

## Vierge (23 août 23 septmbre)

Ce lundi 14 juillet, votre confiance en vous remonte en flèche, votre rage de vivre allège l'atmosphère autour de vous. Vous serez apprécié ! Votre instinct vous montre la bonne voie. Écoutez votre corps, il serait bon de vous détendre davantage.
Vous envisagez votre vie avec un certain recul, un peu de philosophie. Et vous y gagnez en impact sur votre entourage car vous trouvez les mots justes et bienveillants pour rassurer vos proches.

## Balance (23 septmbre - 22 octobre )

Vous serez simple spectateur alors que tout bouge autour de vous. Ce recul vous est favorable, ne culpabilisez pas. Il serait positif de regarder objectivement quelle est votre hygiène alimentaire pour rectifier certains déséquilibres qui vous nuisent. Ce lundi 14 juillet, vous avez les commandes en main pour partager d'agréables échanges, décompresser, vous amuser, prendre du plaisir et vivre en parfait accord avec les autres. La journée est bonne pour chasser les pensées négatives et donner du temps aux personnes que vous aimez.

## Scorpion (23 octobre - 22 novembre )

Ne vous laissez pas envahir par les demandes des autres, pensez aussi à vous et préservez votre vie privée. Bien que vous soyez plongé dans une foule d'activités, vous tenez la forme avec éclat aujourd'hui. Ressourcez-vous dans la nature. Ce lundi 14 juillet, vous êtes d'excellente humeur et favorable à communiquer plus que d'habitude. La journée est donc propice pour prendre des initiatives, faire des compromis, régler des malentendus, faire part de vos idées, faciliter les échanges, réinstaurer l'harmonie et discuter à cœur ouvert.

## Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Ce lundi 14 juillet, vos capacités de médiateur vous seront très utiles pour enrayer les conflits qui couvent autour de vous. Votre impulsivité vous pousse à brûler vos énergies démesurément, modérez vos envies ou prenez du temps pour récupérer ensuite. L'ambiance du jour vous donne confiance en vous pour aller au-devant des autres. Vos rapports sociaux sont favorisés et vous êtes garanti d'attirer à vous les bonnes personnes. Vous avez l'entrain nécessaire et la possibilité de vous exprimer en toute liberté.

## Capricorne (21 décembre -20 janvier )

Le jeu au sens large dominera largement vos échanges, aujourd'hui. Les joutes verbales seront décidément passionnantes, votre sens de la repartie vous permet de pimenter vos relations dans la bonne direction.
Ce lundi 14 juillet, c'est avec bienveillance et diplomatie que vous tenterez d'aplanir certaines discordes et vous y arriverez ! En effet, vous allez déployer toute votre énergie et votre bon sens pour retrouver l'équilibre relationnel. Vous serez content de vous et du résultat !

## Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous allez avoir irrésistiblement envie de changer des choses dans votre quotidien. Ne révolutionnez pas tout quand même... Votre besoin d'actions vous a vidé de votre énergie, vous feriez bien de vous accorder une pause pour vous ressourcer.
Ce lundi 14 juillet, il est temps de vous détendre et de prendre un repos bien mérité. Choisissez le loisir parfait qui saura vous relaxer en vous distrayant : coloriages, mandalas, lecture...Faites travailler votre imagination pour mieux la canaliser et, pourquoi pas, l'exploiter.

## Poisson (19 février - 21 mars)

Cette journée sera tranquille malgré vos appréhensions. Rien ne s'oppose à ce que vous vous occupiez de vous ! C'est dans la détente mentale que vous trouverez le plus sûr moyen de vous ressourcer aujourd'hui. Évadez-vous dans un art ! Ce lundi 14 juillet, votre vie relationnelle est placée sous les feux de la rampe et vous êtes particulièrement heureux. Le moment est idéal pour rassembler autour de vous tous ceux que vous aimez, pour transformer votre maison en auberge espagnole et partager des instants de joie.




L'information est l'oxygène des temps modernes

# Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS




Pour tous **renseignements**, **abonnements**, **reportages**, **publicités**, **annonces** ...
n'hésitez pas, contactez nous au :

## 70 44 22 23

Journal Malikilé | +223 70 44 22 23 | ampikile@gmail.com | www.malikile.com